



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Département de l'AVEYRON
Arrondissement de RODEZ

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 14 mai 2024

Date de convocation : le 03 mai 2024

Date d'affichage : 14 mai 2024

Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze du mois de mai, à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Étaient présents : Monique ALIES - Alain ANGLES – Jacques BARBEZANGE - Marie Françoise BLANC – Christian BONNET – Jean-Claude CARRIE - Bernard CASTANIER - Bruno CAVAINAC - Jean-François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien CROS – Sébastien DAVID – Michel DELPECH - Joël ESPINASSE – Jean-Luc FARJOU – Bernard GORGEON – Jean Louis GRIMAL – Jean Marie LACOMBE – Paul MARTY – Jean- Pierre MASBOU - René MOUYSET – Bernard NAYRAC – Alain NOUVIALE – Richard RUS – Anne Claire SOLIER- Thierry TEULIER – Christian TIEULIE - Pierre TIEULIE

Étaient absents ou excusés : 28 Dont 0 ont donné procuration

Votes Pour : 28
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2024/05/05

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE PES 2023

Compte Administratif du budget annexe PES 2023

Délibération de la commission administrative concernant l'approbation du compte administratif dressé par Monsieur Sébastien DAVID ordonnateur.

La commission administrative, réunie sous la présidence de Monsieur Jean Marie LACOMBE, Vice-Président,

Après s'être fait représenter les budgets primitifs et supplémentaires du budget annexe de l'exercice 2023 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur le Président, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023, les finances du SIEDA en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du budget annexe PES 2022, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

SECTION	EXCEDENT EXERCICE PRECEDENT	DEFICIT EXERCICE PRECEDENT	MANDATS EMIS PENDANT L'EXERCICE	TITRE EMIS PENDANT L'EXERCICE	RESULTAT DEFICIT	RESULTAT EXCEDENT
Fonctionnement	22 300,43 €	- €	1 724,32 €	12 763,60 €		33 339,71 €
Investissement	- €	137 415,58 €	2 161,25 €	119 589,28 €	19 987,55 €	
TOTAUX	22 300,43 €	137 415,58 €	3 885,57 €	132 352,88 €		13 352,16 €

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés

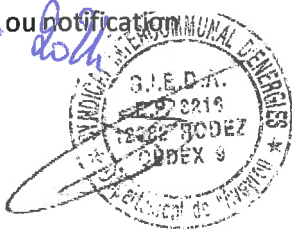
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification

Du

22 Juin 2024



Pour expédition conforme
Le Vice-Président

